



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignants

Question écrite n° 8505

Texte de la question

M. Jean-Claude Beauchaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les lourdes conséquences qu'aurait une réduction des postes offerts au concours de recrutement des professeurs d'EPS (concours externe du CAPES 1994). En effet, une telle mesure pénaliserait les étudiants engagés depuis quatre années dans leurs études d'EPS. De plus, il apparaît aujourd'hui que seul un recrutement significatif de professeurs d'EPS permettrait la mise en œuvre des mesures instaurées à la fois dans les collèges et dans les lycées. En conséquence, il lui demande de ne pas réduire le nombre des postes offerts au concours de recrutement des professeurs d'EPS (concours externe du CAPES 1994).

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale a effectué ces dernières années un effort très important en faveur de l'éducation physique et sportive en offrant un nombre élevé de postes au recrutement d'enseignants d'EPS aussi bien aux concours externes qu'aux concours internes comme le témoignent les chiffres ci-après : (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Beauchaud Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8505

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4209

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 641